



الشركة الوطنية للإذاعة والتلفزة
 +eL@000+ +oleL00+ | ڤڤڤڤڤ ٨ +S٤٤٤٤٤٤٤٤٤
 Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 02/24/A.T/t.s.s.r

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- *Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;*
- *Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;*
- *Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;*
- *Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.*

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 02/24/A.T est lancée pour le recrutement de **deux (02) Techniciens Spécialisés en Systèmes et Réseaux** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité
<u>Technicien Spécialisé en Systèmes et Réseaux</u>	02 postes	- Titulaire d'un diplôme de BTS, DTS ou équivalent	BAC + 2	- Télécommunication et/ou réseaux ; - Informatique et sécurité - Sécurité des systèmes d'Information - Sécurité informatique

Article 2 : Principales missions

Le Technicien Spécialisé en Systèmes et Réseaux exploite et entretient les réseaux, logiciels et équipements informatiques de la SNRT. Il assure également la maintenance des sites